

Article 43 du Règlement

L'ÉCART EXCESSIF ENTRE LE TAUX D'ESCOMPTE DES BANQUES À CHARTE ET CELUI DE LA BANQUE DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, la motion que je voudrais présenter aux termes de l'article 43 du Règlement est analogue à celle que l'on vient d'entendre et porte également sur une question urgente.

Quand les taux d'intérêt étaient à la hausse, l'écart entre le taux fixé par la Banque du Canada et le taux préférentiel des banques à charte était en moyenne de 1 p. 100. Depuis, la Banque du Canada a quelque peu diminué son taux, mais les banques à charte n'ont pas suivi le mouvement, permettant ainsi à cet égard de tripler et d'atteindre près de 3 p. 100, ce qui est illogique et injuste. Je propose donc, avec l'appui du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que la Chambre demande au ministre des Finances d'assumer ses responsabilités et d'ordonner aux institutions financières canadiennes de cesser d'escroquer les emprunteurs, surtout les propriétaires de petites entreprises, et d'interdire aux banques à charte d'exiger plus que l'intérêt habituel, c'est-à-dire 1 p. 100 de plus que le taux d'escompte de la Banque du Canada.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LE DIVORCE

LA DÉLÉGATION DES POUVOIRS AUX PROVINCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le Conseil consultatif de la situation de la femme fait de vives objections à ce que le gouvernement fédéral délègue ses pouvoirs aux provinces en matière de divorce tant que l'incidence d'une telle initiative sur les femmes n'aura pas été étudiée à fond. Par ailleurs, l'Association du barreau canadien s'oppose également à cette délégation de pouvoirs. Aussi, je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald):

Que la Chambre proteste contre la proposition que le ministre de la Justice a faite hier à ses homologues provinciaux et que le pouvoir de régler la plupart des aspects du divorce soit délégué à toutes les provinces qui le désirent.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE MARATHON DE TERRY FOX À TRAVERS LE PAYS

TÉMOIGNAGE D'ADMIRATION À L'ÉGARD DE L'ENTREPRISE DE M. TERRY FOX POUR FAVORISER LA RECHERCHE SUR LE CANCER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Je crois qu'il est en réalité grand temps d'y penser.

Je propose, appuyé par le député de Bellechasse (M. Garant):

Que la Chambre dise à M. Terry Fox qu'elle l'admire de faire un marathon de l'espoir en traversant complètement le pays pour aider la recherche sur le cancer et qu'elle l'encourage dans son entreprise et que la Chambre appuie la demande de M. Terry Fox à l'effet que les Canadiens aident son marathon par des dons à la Société canadienne contre le cancer.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Est-ce que la Chambre adopte la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'AGRICULTURE

LE GRAIN—ON DEMANDE D'AMÉLIORER LE TRANSPORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, étant donné que trois semaines seulement nous séparent maintenant de la fin de la campagne agricole 1979-1980 de la Commission canadienne du blé, je tiens à souligner l'amélioration générale apportée au transport du grain au cours de l'année écoulée. Cependant, dans un bon nombre de localités, les élevateurs à grain sont toujours encombrés, ce qui prive les agriculteurs de rentrées financières suffisantes au terme de la campagne agricole.

Je propose donc, avec l'appui du député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que la Chambre demande au ministre de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris l'affectation spéciale de certains wagons au transport du grain ou la prolongation de la campagne agricole, dans le but de réduire l'encombrement des silos dans toutes les localités des Prairies avant le début de la saison de navigation le 1^{er} août prochain, soit dans trois semaines.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.